



LACTARIUM RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

HCL
HOSPICES CIVILS
DE LYON

**DEVENIR DONNEUSE,
UN GESTE SIMPLE,
MATERNEL ET GÉNÉREUX**

Le lait humain est un aliment essentiel à la nutrition des jeunes enfants. Ses qualités singulières, anti-infectieuses et nutritives, permettent **d'accompagner au mieux un certain nombre de bébés fragiles ou prématurés et de faciliter leur début dans la vie.** Pour diverses raisons, certaines mamans ne peuvent couvrir les besoins de leur bébé. Vous avez trop de lait, vous pouvez les aider.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU LACTARIUM

Le Lactarium Régional Auvergne-Rhône-Alpes (LARA) est une unité fonctionnelle de l'hôpital de la Croix-Rousse (Hospices Civils de Lyon). Son activité se déploie sur les départements suivants : Rhône, Ain, Isère, Savoie, Haute-Savoie, Loire, Haute-Loire, Puy-De-Dôme, Drôme et Ardèche.

Son agrément dépend de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Il est soumis à la réglementation de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM).

DES MISSIONS CENTRÉES SUR LE NOUVEAU-NÉ

Traiter et fournir le lait humain nécessaire à l'alimentation de certains nourrissons :

- Les prématurés en priorité.
- Les nourrissons malades (troubles digestifs, déficiences immunitaires, problèmes cardiaques...).

Participer à l'information et à la promotion de l'allaitement maternel.

UNE ÉQUIPE QUALIFIÉE

Placée sous la responsabilité d'un médecin et d'un cadre de santé, une équipe pluridisciplinaire composée d'infirmières puéricultrices, d'auxiliaires de puériculture et de techniciennes de laboratoire assure les différentes tâches inhérentes à cette activité spécifique.

LES CONTRÔLES EN CONFORMITÉ AVEC LES NORMES LÉGISLATIVES (GUIDE DES BONNES PRATIQUES DE FÉVRIER 2022)

- Un questionnaire médical pour vérifier l'éligibilité au don.
- Des examens sérologiques maternels (Hépatite B, Hépatite C, HIV, HTLV).
- Des contrôles bactériologiques sur le lait recueilli avant et après la pasteurisation. **Ils sont indispensables pour assurer la qualité finale et la sécurité du lait pour les enfants qui en bénéficient.**

LA PASTEURISATION

Le lait est chauffé 30 minutes à la température de 62,5 °C puis est rapidement refroidi. Le lait est ensuite congelé et conservé dans des équipements en températures négatives (entre -18 °C et -40 °C).

LE DON DE LAIT, COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Quelles sont les conditions requises pour devenir donneuse de lait maternel ?

- 1 - Allaiter exclusivement son nouveau-né **et** présenter un **excédent de lait** (pouvoir recueillir du lait au tire-lait en plus de la tétée de son bébé).
- 2 - Habiter dans la zone de collecte du LARA.
- 3 - Ne présenter aucune contre-indication règlementaire au don.
- 4 - Avoir un congélateur de capacité suffisante pour stocker le lait dans l'attente du passage des collectrices.

Quelles sont les étapes du don de lait ?

- 1 - Le LARA vous fournira des biberons **à usage unique déjà stériles** pour stocker votre lait à destination du don. Le LARA pourra **vous prêter un ou deux thermomètres pour surveiller et relever quotidiennement la température de votre réfrigérateur (+4°C) et de votre congélateur (< -18°C)**. Le LARA pourra également **vous prêter un tire-lait avec des têterelles adaptées**.
- 2 - Votre lait devra être **recueilli avec du matériel stérilisé** (10 minutes d'ébullition à la casserole ou à la cocotte-minute) : le lait est un produit de santé à destination d'enfants extrêmement fragiles et soumis à une réglementation stricte, en particulier sur le plan bactériologique.
- 3 - Une fois recueilli, votre lait **pourra être réfrigéré** (maximum 48h) et/ou congelé (jusqu'à 4 mois dans le congélateur).
- 4 - Pour entretenir votre excédent de lait pendant la démarche de don, il est conseillé de recueillir votre lait une fois par jour, **en drainant complètement le ou les seins**.
- 5 - Les professionnels du LARA se déplaceront en moyenne **toutes les 4 à 6 semaines pour aller collecter le lait à votre domicile**, sur un jour prédéfini mais sans horaire fixe de passage (en matinée voire début d'après-midi) et pour une quantité minimale de lait comprise entre 1 L et 2 L en fonction de votre localisation.
- 6 - Votre lait sera transporté jusqu'au lactarium dans des véhicules adaptés et conformes à la réglementation.
- 7 - Au cours du don, **vous devrez faire réaliser une prise de sang** (VIH, hépatite B et C, HTLV) conformément à la réglementation, à la charge du lactarium.
- 8 - Le médecin vous recontactera ensuite **pour valider votre dossier et le résultat de vos sérologies pour permettre à votre lait d'entrer dans le processus de traitement**.

Le chemin du lait au lactarium

Une fois au lactarium, votre lait sera trié, décongelé, analysé, pasteurisé et stocké.

Avant d'être pasteurisé, il sera mélangé avec du lait d'autres donneuses, car sa composition est en constante évolution dans le temps. S'il est conforme, il pourra être commandé par les hôpitaux de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour répondre aux besoins alimentaires des bébés prématurés pesant moins de 1 800 g ou des nouveau-nés présentant des pathologies digestives ou cardiaques.



Quelques contre-indications peuvent vous empêcher de donner votre lait. Par exemple :

- Prise de stupéfiants, cannabis, alcool, tabac, médicaments contre indiqués.
- Comportement sexuel à risque.
- Antécédents de transfusion, de toxicomanie, de maladie sexuellement transmissible, de traitement par hormone de croissance avant 1986, de transplantation de tissus ou d'organes, de dialyse rénale, d'intervention neurochirurgicale, de séjour au Royaume-Uni d'un an cumulé avant 1996.

ALIMENTATION ET HYGIÈNE DE VIE

Il est important d'avoir une alimentation équilibrée et variée :

- Protéines et fer (viande, poisson, œufs).
- Calcium (laitages, fromages, sans excès).
- Vitamines et fibres (légumes frais, fruits).
- Sucres lents (féculents, pain).
- Matières grasses (huile, margarine, beurre).

Il est conseillé de boire environ 1,5 litre d'eau par jour, seule boisson indispensable.

Attention au thé, au café et aux boissons tonifiantes : une partie de leurs composants passe dans le lait.

Demander l'avis du médecin du Lactarium ou du centre de pharmacovigilance avant de prendre un médicament : certains médicaments ou compléments alimentaires peuvent être contre-indiqués avec l'allaitement maternel et/ou avec le don de lait comme la phytothérapie, les teintures mères d'homéopathie (contiennent de l'alcool)...

Une maman allaitante a besoin de repos : pensez à vous ménager des temps de pause en suivant le plus possible le rythme de votre bébé.

Pour en savoir plus sur le lactarium et le don de lait, scannez ces QR Codes ou rendez-vous sur www.chu-lyon.fr > Couple et nouveau-né > Lactarium Auvergne Rhône-Alpes et/ou sur myhcl.sante-ra.fr/Accueil/LactariumCroixRousse.aspx



Accès au site



Accès au questionnaire

Lactarium Régional Auvergne-Rhône-Alpes

Hôpital de la Croix-Rousse
103, grande rue de la Croix-Rousse
69317 Lyon cedex 04

Tél : 04 72 00 41 43 - Fax : 04 72 00 41 44

Adresse mail : hcr.lactarium@chu-lyon.fr

Horaires d'accueil téléphonique : 8h15 – 15h45 du lundi au vendredi